



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement EJPD
Département fédéral de justice et police DFJP

Staatssekretariat für Migration SEM
Secrétariat d'Etat aux migrations SEM



Statistiques sur l'immigration

Les étrangers en Suisse

Embargo – Publication le 26 mai 2016
3003 Berne-Wabern, le 24 mai 2016

Le mois d'avril 2016 en un coup d'œil

	Avril 2016	Janvier à avril 2015	Janvier à avril 2016
Etrangers (population résidente permanente)	2'007'747	-	-
Solde migratoire (population résidente permanente)	4'650	28'148	19'677
Arrivées sur le marché du travail (UE-17/AELE)	7'960	33'139	30'244
Arrivées sur le marché du travail (UE-8)	2'069	6'891	6'521
Autorisations octroyées aux ressortissants d'un Etat tiers	594	2'142	2'415
Dérogations aux conditions générales d'admission	261	1'064	1'193
Regroupement familial (population résidente permanente)	3'330	14'966	14'210
Naturalisation	2'477	8'986	11'266

Table des matières

1. Population étrangère	3
2. Immigration, émigration et solde migratoire	4
3. Arrivées sur le marché du travail suisse	8
3.1. Actifs UE-17/AELE	8
3.2. Actifs UE-8	9
3.3. Contingents UE-2	10
3.4. Contingents Croatie	10
3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers	10
3.6. Procédures d'annonce (chiffres mensuels)	11
3.7. Autorisations octroyées à des ressortissants d'un Etat tiers	12
3.8. Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-28/AELE pendant plus de 120 jours par an	13
3.9. Immigration par branche économique et par secteur (UE-28/AELE)	14
4. Taux de chômage	16
5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille	17
6. Regroupement familial	18
7. Naturalisations	20
8. Autorisations d'établissement C octroyées	21
9. Définitions	22

1. Population étrangère au 30.04.2016

Population étrangère résidente permanente			
	Avril 2015	Avril 2016	Différence en %
Total	1'971'497	2'007'747	1.8
UE-28/AELE	1'346'184	1'374'505	2.1
UE-17	1'227'269	1'246'650	1.6
UE-8	67'452	75'652	12.2
UE-2	17'414	18'840	8.2
Croatie	30'135	29'415	-2.4
Ressortissants d'Etats tiers	625'313	633'242	1.3

Types d'autorisations octroyées à la population étrangère résidente permanente				
	Effectif		Différence par rapport au même mois de l'année précédente	
	en valeur absolue	en %	en valeur absolue	en %
Total	2'007'747	100.0	36'250	1.8
Autorisations de courte durée (>=12 mois)	26'527	1.3	-1'112	-4.0
Autorisations de séjour	684'127	34.1	17'714	2.7
Autorisations d'établissement	1'297'093	64.6	19'648	1.5

Population résidente non permanente de nationalité étrangère			
	Avril 2015	Avril 2016	Différence en %
Total	53'173	50'372	-5.3
UE-28/AELE	42'345	40'112	-5.3
UE-17	31'633	29'775	-5.9
UE-8	8'087	7'842	-3.0
UE-2	2'363	2'166	-8.3
Croatie	168	227	35.1
Ressortissants d'Etats tiers	10'828	10'260	-5.2

Source : SYMIC

- En avril 2016, la [population étrangère résidente permanente](#) était composée à 68.5% de ressortissants de l'UE-28/AELE. Les ressortissants d'Etats tiers représentaient une part de 31.5%.
- En avril 2016, les ressortissants de l'UE-28/AELE constituaient 79.6% de la [population résidente non permanente de nationalité étrangère](#). Les 20.4% restants provenaient d'Etats tiers.

2. Immigration, émigration et solde migratoire

2.1. Immigration (afflux)¹

Population étrangère résidente permanente						
	Avril 2015	Avril 2016	Différence en %	Janvier à avril 2015	Janvier à avril 2016	Différence en %
Total	11'212	11'335	1.1	50'300	46'644	-7.3
UE-28/AELE	8'137	8'192	0.7	36'326	32'588	-10.3
UE-17	6'786	6'860	1.1	30'140	27'274	-9.5
UE-8	1'109	1'076	-3.0	4'982	4'153	-16.6
UE-2	184	210	14.1	944	914	-3.2
Croatie	34	28	-17.6	163	143	-12.3
Ressortissants Etats tiers	3'075	3'143	2.2	13'974	14'056	0.6
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Avril 2015	Avril 2016	Différence en %	Janvier à avril 2015	Janvier à avril 2016	Différence en %
Total	7'833	8'902	13.6	36'077	33'397	-7.4
UE-28/AELE	6'388	7'270	13.8	29'203	26'580	-9.0
UE-17	4'325	5'007	15.8	21'594	19'297	-10.6
UE-8	1'520	1'667	9.7	5'436	5'171	-4.9
UE-2	514	550	7.0	2'042	1'927	-5.6
Croatie	21	36	71.4	80	133	66.3
Ressortissants Etats tiers	1'445	1'632	12.9	6'874	6'817	-0.8

Source : SYMIC

Immigration effective

Population étrangère résidente permanente						
	Avril 2015	Avril 2016	Différence en %	Janvier à avril 2015	Janvier à avril 2016	Différence en %
Total	7'816	8'368	7.1	36'357	34'743	-4.4
UE-28/AELE	5'844	6'212	6.3	26'745	24'962	-6.7
Ressortissants Etats tiers	1'972	2'156	9.3	9'612	9'781	1.8

Source : SYMIC

¹ Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. A l'exclusion des réactivations de séjour des mois de janvier à avril 2016: 3'904 (population étrangère résidente permanente) ; 1'785 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

2.2. Emigration (sorties)²

Population étrangère résidente permanente						
	Avril 2015	Avril 2016	Différence en %	Janvier à avril 2015	Janvier à avril 2016	Différence en %
Total	5'111	6'005	17.5	22'003	24'835	12.9
UE-28/AELE	3'856	4'490	16.4	16'434	18'218	10.9
UE-17	3'420	3'951	15.5	14'598	16'112	10.4
UE-8	321	402	25.2	1'308	1'567	19.8
UE-2	61	90	47.5	342	340	-0.6
Croatie	26	25	-3.8	87	110	26.4
Ressortissants Etats tiers	1'255	1'515	20.7	5'569	6'617	18.8
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Avril 2015	Avril 2016	Différence en %	Janvier à avril 2015	Janvier à avril 2016	Différence en %
Total	8'302	8'154	-1.8	24'514	22'343	-8.9
UE-28/AELE	7'420	7'323	-1.3	20'716	18'861	-9.0
UE-17	5'835	5'682	-2.6	14'821	13'699	-7.6
UE-8	1'335	1'373	2.8	4'613	3'864	-16.2
UE-2	244	259	6.1	1'216	1'237	1.7
Croatie	3	4	33.3	37	28	-24.3
Ressortissants Etats tiers	882	831	-5.8	3'798	3'482	-8.3

Source : SYMIC

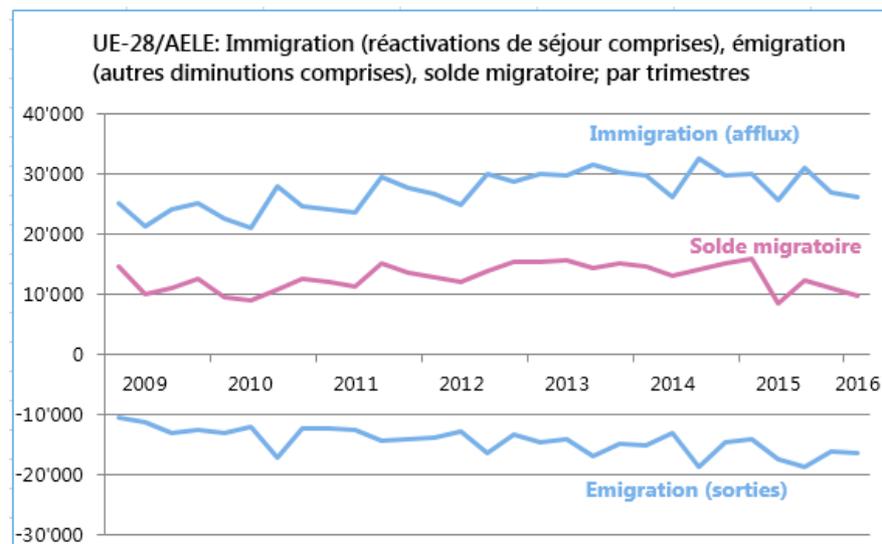
- Le solde migratoire de la population étrangère résidente permanente de janvier à avril 2016 a diminué par rapport à la même période de l'année précédente (-30.1%).
- L'immigration (afflux) parmi la population étrangère résidente permanente de janvier à avril 2016 a diminué par rapport à la même période de l'année précédente (-7.3%).
- L'émigration (sorties) parmi la population étrangère résidente permanente de janvier à avril 2016 a augmenté par rapport à la même période de l'année précédente (+12.9%).

² Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. A l'exclusion des autres diminutions janvier à avril 2016 : 6'036 (population étrangère résidente permanente) ; 19'227 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

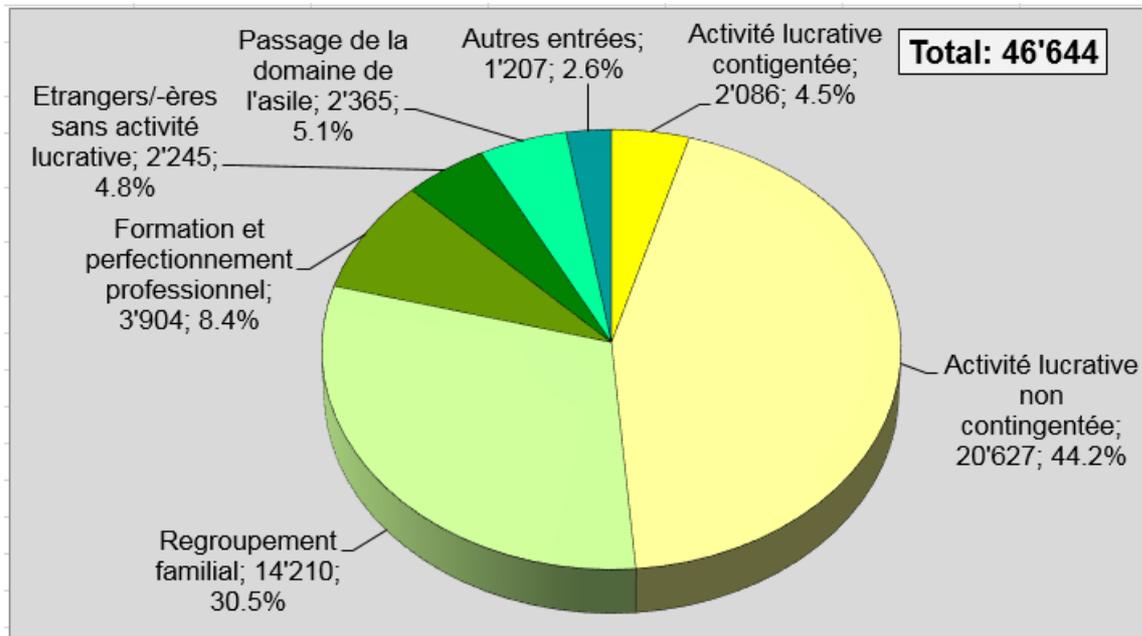
2.3. Solde migratoire³

Population étrangère résidente permanente						
	Avril 2015	Avril 2016	Différence en %	Janvier à avril 2015	Janvier à avril 2016	Différence en %
Total	5'220	4'650	-10.9	28'148	19'677	-30.1
UE-28/AELE	3'590	3'254	-9.4	19'580	13'104	-33.1
UE-17	2'864	2'553	-10.9	15'431	10'189	-34.0
UE-8	665	620	-6.8	3'535	2'373	-32.9
UE-2	62	92	48.4	531	505	-4.9
Croatie	4	-7	-275.0	85	26	-69.4
Ressortissants Etats tiers	1'630	1'396	-14.4	8'568	6'573	-23.3
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Avril 2015	Avril 2016	Différence en %	Janvier à avril 2015	Janvier à avril 2016	Différence en %
Total	-5'410	-3'610	33.3	-3'469	-6'388	-84.1
UE-28/AELE	-5'186	-3'746	27.8	-3'737	-6'554	-75.4
UE-17	-4'709	-3'784	19.6	-2'648	-5'432	-105.1
UE-8	-449	-160	64.4	-1'014	-978	3.6
UE-2	-22	180	918.2	-77	-123	-59.7
Croatie	-5	17	440.0	-7	-27	-285.7
Ressortissants Etats tiers	-224	136	160.7	268	166	-38.1

Source : SYMIC

³ Pour le terme solde migratoire se référer à la définition.

Immigration (afflux) en Suisse, par motifs d'immigration, de janvier à avril 2016 (population étrangère résidante permanente)



Source : SYMIC

3. Arrivées sur le marché du travail suisse

3.1. Actifs UE-17/AELE

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-17/AELE

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %
Mai	4'758	4'371	- 8.1	6'074	5'010	- 17.5	8'234	7'529	-8.6
Juin	4'351	4'635	+ 6.5	5'563	5'395	- 3.0	9'217	9'345	+ 1.4
Juillet	4'865	4'464	- 8.2	5'453	4'840	- 11.2	9'392	9'341	- 0.5
Août	4'385	4'218	- 3.8	3'525	3'420	- 2.9	6'901	6'792	- 1.6
Septembre	4'701	4'710	+ 0.2	3'553	3'608	+ 1.5	7'531	7'860	+ 4.4
Octobre	5'389	4'944	- 8.3	3'457	3'224	- 6.7	8'051	7'250	- 9.9
Novembre	4'575	4'202	- 8.2	3'124	3'348	+ 7.2	6'076	6'740	+ 10.9
Décembre	3'652	3'282	- 10.1	5'204	6'251	+ 20.1	8'643	9'820	+ 13.6
Janvier	5'141	4'554	- 11.4	6'389	4'027	- 37.0	12'233	9'223	- 24.6
Février	4'615	4'643	+ 0.6	3'456	3'603	+ 4.3	6'951	6'635	- 4.5
Mars	4'459	3'538	- 20.7	3'697	2'983	- 19.3	6'762	6'426	- 5.0
Avril	4'475	4'429	- 1.0	4'731	5'043	+ 6.6	7'193	7'960	+ 10.7
Total	55'366	51'990	- 6.1	54'226	50'752	- 6.4	97'181	94'908	- 2.3

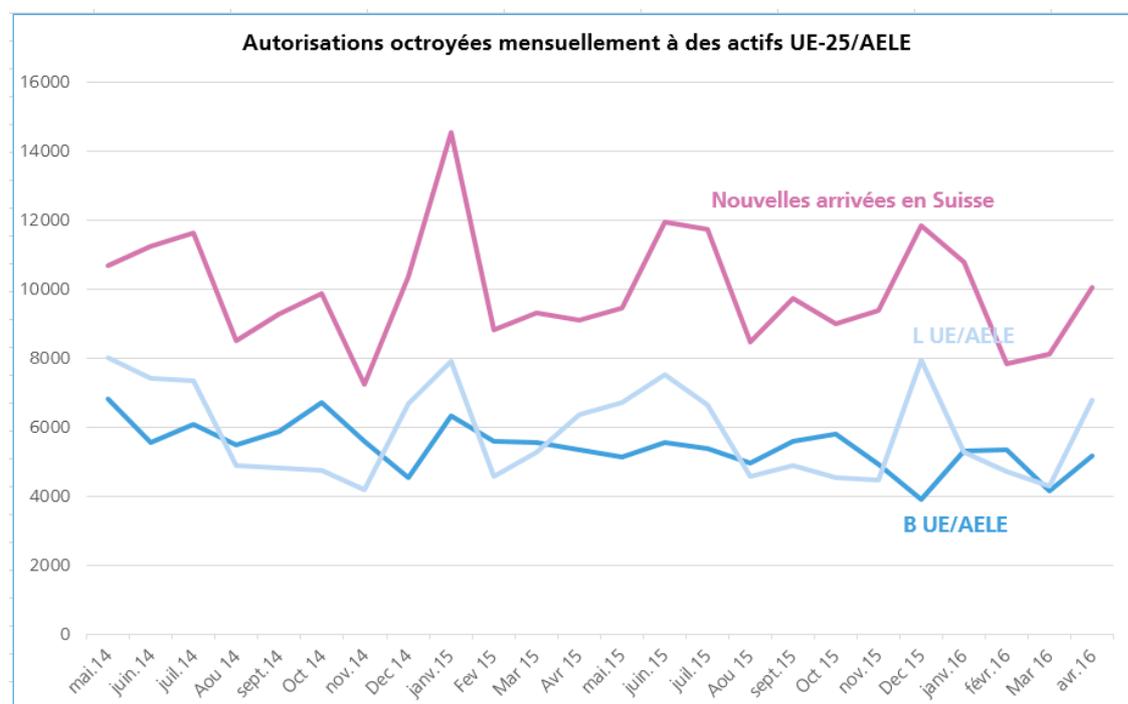
Source : SYMIC

3.2. Actifs UE-8

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-8

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %
Mai	2'057	764	- 62.8	1'922	1'685	- 12.3	2'441	1'929	- 21.0
Juin	1'196	918	- 23.2	1'834	2'112	+ 15.2	1'999	2'582	+ 29.2
Juillet	1'211	918	- 24.2	1'877	1'795	- 4.4	2'214	2'395	+ 8.2
Août	1'083	739	- 31.8	1'347	1'148	- 14.8	1'602	1'664	+ 3.9
Septembre	1'164	862	- 25.9	1'262	1'283	+ 1.7	1'732	1'847	+ 6.6
Octobre	1'315	855	- 35.0	1'285	1'310	+ 1.9	1'805	1'741	-3.5
Novembre	991	704	- 29.0	1'062	1'119	+ 5.4	1'157	1'377	+ 19.0
Décembre	893	619	- 30.7	1'477	1'684	+ 14.0	1'713	2'012	+ 17.5
Janvier	1'175	732	- 37.7	1'527	1'234	- 19.2	1'887	1'568	- 16.9
Février	982	707	- 28.0	1'097	1'105	+ 0.7	1'344	1'185	- 11.8
Mars	1'081	605	- 44.0	1'576	1'313	- 16.7	1'767	1'699	- 3.8
Avril	879	740	- 15.8	1'615	1'747	+ 8.2	1'893	2'069	+ 9.3
Total	14'027	9'163	- 34.7	17'881	17'535	- 1.9	21'554	22'068	+ 2.4

Source : SYMIC



3.3. Contingents UE-2

Contingents : période du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2016

Autorisations de séjour B Contingent total= 1 207 (par trimestre : 301)

Autorisations de courte durée L Contingent total= 11 664 (par trimestre : 2 916)

Du 1^{er} mars 2016 au 31 mai 2016 (4^{ème} trimestre ALCP)

	Titulaires d'une autorisation B		Titulaires d'une autorisation L	
	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} juin 2015	Solde actuel du contingent	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} juin 2015	Solde actuel du contingent
Mars	794	413	6'048	5'616
Avril	857	350	6'676	4'988
Mai				

Les contingents UE-2 sont alloués trimestriellement.

Source : SYMIC

3.4. Contingents Croatie

Le 1er juillet 2013, la Croatie est entrée dans l'UE. Les conditions de l'extension de la libre circulation des personnes à la Croatie ont été négociées dans un protocole additionnel. Jusqu'à l'entrée en vigueur du protocole III, l'admission des ressortissants croates reste soumise à la LEtr. La Suisse réserve toutefois des contingents distincts aux travailleurs croates, à hauteur de 50 autorisations de séjour à l'année B et 450 autorisations de séjour de courte durée L.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, 11 autorisations de séjour B et 12 autorisations de courte durée L ont été accordées.

3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers

	Autorisations frontalières délivrées			Effectif des frontaliers actifs	
	2014	2015	2016	2015	2016
Janvier	4'938	4'419	4'262	295'268	--
Février	3'977	3'889	3'984	295'268	--
Mars	5'333	4'301	4'892	295'268	--
Avril	5'483	5'223	4'980	298'280	
Mai	4'484	4'111		298'280	
Juin	4'789	5'159		298'280	
Juillet	5'517	4'687		300'571	
Août	4'503	4'264		300'571	
Septembre	5'228	4'757		300'571	
Octobre	5'785	4'981		304'117	
Novembre	4'956	4'863		304'117	
Décembre	4'020	4'720		304'117	

Sources : Autorisations frontalières délivrées : SYMIC; effectif des frontaliers actifs : statistique des frontaliers établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

3.6. Procédure d'annonce (chiffres mensuels)

Jours de travail	Avril 2015	Avril 2016	Différence	
			absolue	en %
Total général	591 473	598 738	7 265	1.2
Travailleurs	364 463	350 040	- 14 423	- 4.0
Indépendants	83 295	91 594	8 299	10.0
Travailleurs détachés	143 715	157 104	13 389	9.3

Personnes tenues de s'annoncer

Total général	47 931	50 075	2 144	4.5
Travailleurs	22 336	22 094	- 242	- 1.1
Indépendants	8 160	8 651	491	6.0
Travailleurs détachés	17 435	19 330	1 895	10.9

Annonces par secteurs économiques

Total général	47 931	50 075	2 144	4.5
Agriculture	1 217	1 228	11	0.9
Industrie et artisanat	20 477	21 408	931	4.5
Services	26 237	27 439	1 202	4.6

Source : SYMIC

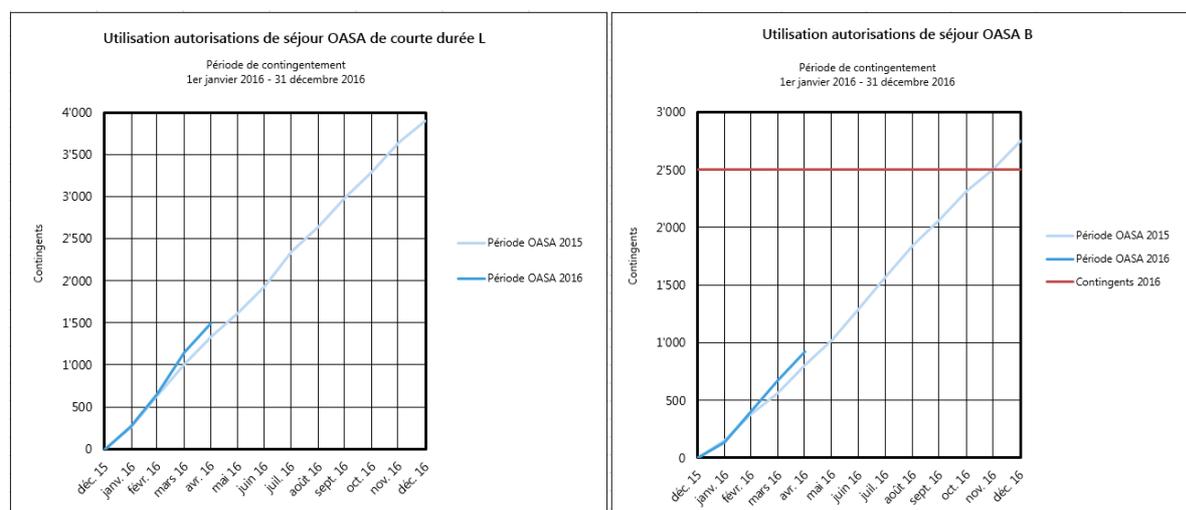
- Le nombre de personnes en provenance de l'UE-17/AELE nouvellement arrivées en Suisse pour y exercer une activité lucrative a diminué de mai 2015 à avril 2016 par rapport à la même période de l'année précédente. La diminution est de - 2.3% (- 2 273 personnes). S'agissant de la main-d'œuvre en provenance de l'UE-8, le nombre de personnes nouvellement arrivées en Suisse pour y exercer une activité lucrative a augmenté de + 2.4% pendant cette période (+ 514 personnes) par rapport à l'année précédente.
- Contingents UE-2 : Pour le quatrième trimestre de contingentement, qui va de mars 2016 à mai 2016, 301 autorisations de séjour B et 2 916 autorisations de séjour de courte durée L sont disponibles. Le solde actuel des autorisations de séjour B s'élève à 350 et celui des autorisations de séjour de courte durée L à 4 988.
- Les autorisations frontalières octroyées en avril 2016 ont diminué de - 4.7% par rapport au même mois de l'année précédente.
- En avril 2016, 27'981 prestataires de service ont été annoncés (détachés et indépendants, sans prise d'emploi). Par rapport au même mois de l'année précédente, leur effectif a augmenté de + 9.3% (+ 2 386 annonces).
- Les prises d'emploi de courte durée auprès d'un employeur suisse ont diminué en avril 2016 par rapport au même mois de l'année précédente (- 1.1%).

3.7. Autorisations octroyées à des ressortissants d'un Etat tiers

	Autorisations de séjour OASA de courte durée L		Autorisations de séjour OASA B	
	Utilisation au cours de la période OASA 2015, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2016, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2015, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2016, cumulées
Janvier	258	272	152	133
Février	631	659	373	399
Mars	1'007	1'145	566	676
Avril	1'334	1'492	808	923
Mai	1'618		1'026	
Juin	1'926		1'290	
Juillet	2'350		1'567	
Août	2'646		1'844	
Septembre	2'985		2'066	
Octobre	3'295		2'313	
Novembre	3'635		2'500	
Décembre	3'896		*2'749	

Source : SYMIC

*Sollicitation intégrale des contingents ; la Confédération a couvert la demande excédant le nombre d'unités disponibles (2 500) avec des contingents de la réserve de l'année précédente.

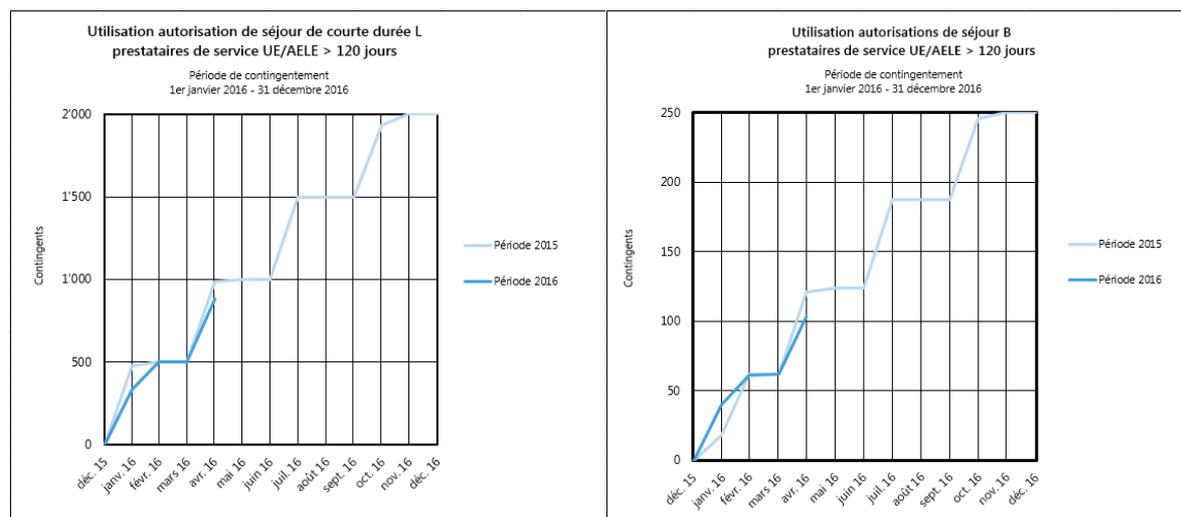


- 4000 autorisations de séjour de courte durée L et 2500 autorisations de séjour B sont à disposition des travailleurs en provenance d'Etats tiers. Pour la période de contingentement en cours, l'utilisation des [contingents d'autorisations destinés aux travailleurs en provenance d'Etats tiers](#) s'élevait, fin avril 2016, à 37% des autorisations de séjour de courte durée L et 37% des autorisations de séjour B.

3.8. Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-27/AELE pendant plus de 120 jours par an

	Autorisations de séjour de courte durée L		Autorisations de séjour B	
	Utilisation au cours de la période 2015, cumulées	Utilisation au cours de la période 2016, cumulées	Utilisation au cours de la période 2015, cumulées	Utilisation au cours de la période 2016, cumulées
Janvier	477	333	18	40
Février	500	500	62	61
Mars	500	500	62	500
Avril	986	880	121	103
Mai	1'000		124	
Juin	1'000		124	
Juillet	1'500		187	
Août	1'500		187	
Septembre	1'500		187	
Octobre	1'934		246	
Novembre	2'000		250	
Décembre	2'000		250	

Source : SYMIC



- S'agissant des prestataires de service des Etats de l'UE/AELE, 2000 autorisations de courte durée et 250 autorisations de séjour sont mises à leur disposition. L'utilisation des contingents destinés aux [prestataires de service transfrontaliers d'Etats de l'UE/AELE](#) qui exercent leur activité en Suisse plus de 120 jours par année s'élevait, fin avril 2016, à 44% des autorisations de séjour de courte durée L et à 41% des autorisations de séjour B.

3.9. Immigration (afflux) par secteur économique et par branche économique (UE-28/AELE)

Population étrangère résidente permanente						
	Avril 2015	Avril 2016	Différence en %	Janvier à avril 2015	Janvier à avril 2016	Différence en %
Total UE-28/AELE	5'683	5'638	-0.8	23'595	21'335	-9.6
Agriculture	190	195	2.6	859	759	-11.6
Industrie et artisanat	1'163	1'101	-5.3	4'721	3'971	-15.9
Services	4'330	4'342	0.3	18'015	16'605	-7.8
UE-17	4'727	4'670	-1.2	19'317	17'706	-8.3
Agriculture	77	80	3.9	329	314	-4.6
Industrie et artisanat	983	928	-5.6	3'879	3'319	-14.4
Services	3'667	3'662	-0.1	15'109	14'073	-6.9
UE-8	833	828	-0.6	3'700	3'040	-17.8
Agriculture	96	97	1.0	445	358	-19.6
Industrie et artisanat	168	154	-8.3	773	575	-25.6
Services	569	577	1.4	2'482	2'107	-15.1
UE-2	110	126	14.5	498	507	1.8
Agriculture	17	18	5.9	84	87	3.6
Industrie et artisanat	8	15	87.5	55	62	12.7
Services	85	93	9.4	359	358	-0.3
Croatie	6	4	-33.3	41	29	-29.3
Agriculture	0	0	--	0	0	--
Industrie et artisanat	3	2	-33.3	11	5	-54.5
Services	3	2	-33.3	30	24	-20.0

Source : SYMIC

- En ce qui concerne l'UE-28/AELE, la **population étrangère résidente permanente** a diminué de janvier à avril 2016 par rapport à la même période de l'année précédente dans les trois secteurs économiques « agriculture », « industrie et artisanat » et « services ».
- En ce qui concerne l'immigration de ressortissants d'Etats membres de l'UE-28/AELE au sein de la **population résidente non permanente de nationalité étrangère**, elle a diminué dans les secteurs économiques « industrie et artisanat » et « services » par rapport à la même période de l'année précédente. Dans le secteur « agriculture », elle a augmenté.

Population résidante non permanente de nationalité étrangère						
	Avril 2015	Avril 2016	Différence en %	Janvier à avril 2015	Janvier à avril 2016	Différence en %
Total UE-28/AELE	5'791	6'602	14.0	26'193	23'572	-10.0
Agriculture	1'042	1'243	19.3	2'695	2'776	3.0
Industrie et artisanat	1'452	1'645	13.3	4'033	3'945	-2.2
Services	3'297	3'714	12.6	19'465	16'851	-13.4
UE-17	3'856	4'464	15.8	19'177	16'873	-12.0
Agriculture	273	335	22.7	716	738	3.1
Industrie et artisanat	1'285	1'466	14.1	3'477	3'471	-0.2
Services	2'298	2'663	15.9	14'984	12'664	-15.5
UE-8	1'432	1'585	10.7	5'054	4'793	-5.2
Agriculture	620	758	22.3	1'651	1'703	3.1
Industrie et artisanat	124	131	5.6	398	345	-13.3
Services	688	696	1.2	3'005	2'745	-8.7
UE-2	480	513	6.9	1'870	1'760	-5.9
Agriculture	149	150	0.7	327	335	2.4
Industrie et artisanat	31	24	-22.6	129	77	-40.3
Services	300	339	13.0	1'414	1'348	-4.7
Croatie	20	35	75.0	70	123	75.7
Agriculture	0	0	--	0	0	--
Industrie et artisanat	11	24	118.2	27	49	81.5
Services	9	11	22.2	43	74	72.1

Source : SYMIC

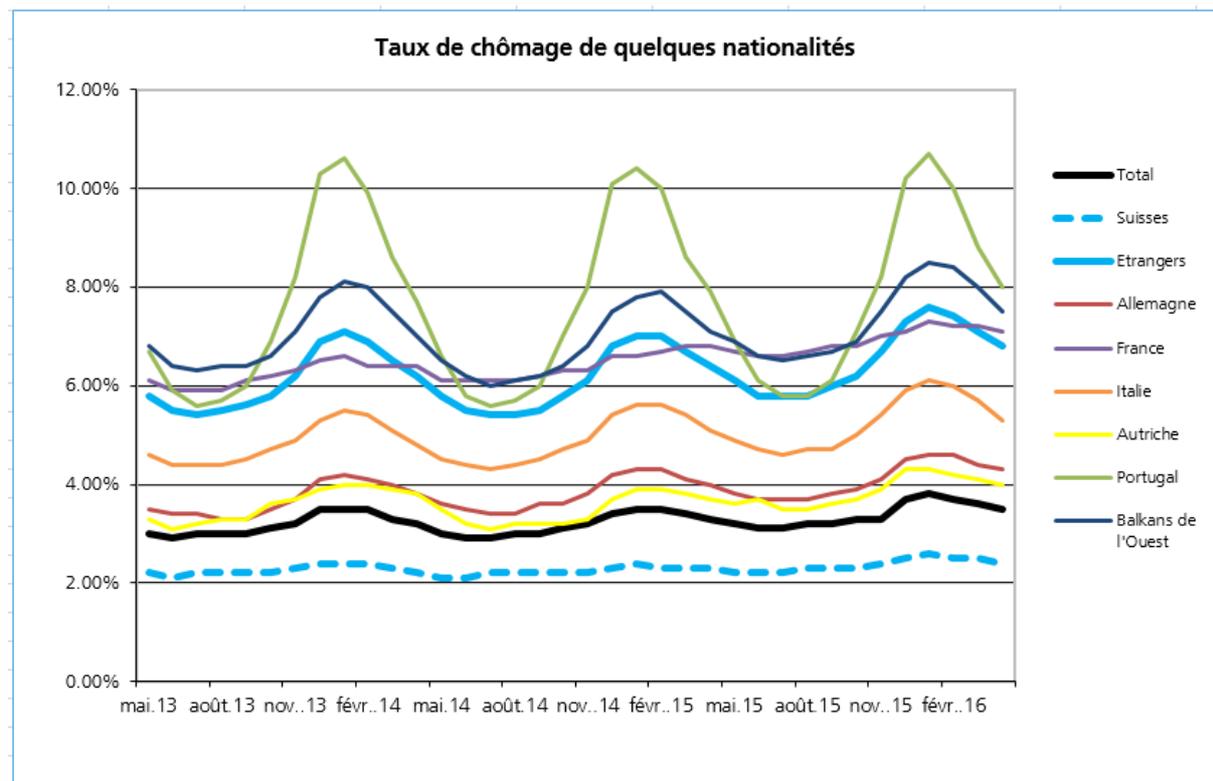
Top 5 de l'immigration en provenance de l'UE-28/AELE, par branche économique, en avril 2016

Population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère	
Bureaux de consultation, informatique	2'608
Restauration et hébergement	1'601
Construction	1'227
Agriculture	1'202
Santé et service vétérinaire	608

Source : SYMIC

4. Taux de chômage

Taux de chômage	Avril 2015	Avril 2016
Total	3.3%	3.5%
Etrangers	6.4%	6.8%
Suisses	2.3%	2.4%



Source : SECO (représentation SEM)

5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille

Population étrangère résidente permanente						
	Avril 2015	Avril 2016	Différence en %	Janvier à avril 2015	Janvier à avril 2016	Différence en %
Autorisations octroyées après dissolution de la famille (art. 50 LEtr)	5	3	-40.0	22	20	-9.1
Par suite de violence conjugale	0	0		2	3	50.0
Après trois ans d'union conjugale ou dans des circonstances particulières	5	3		20	17	-15.0
Dérogations aux conditions générales d'admission (art. 30 LEtr)	235	258	9.8	1'042	1'173	12.6
Sans papiers <i>a)</i>	21	41		93	196	110.8
Parent étranger d'un enfant suisse	5	7		41	37	-9.8
Intérêts publics majeurs	3	2		17	14	-17.6
Conversion de permis F ⁴ en permis B <i>b)</i>	144	148		605	678	12.1
Conversion de permis N ⁵ en permis B <i>c)</i>	5	12		33	44	33.3
Autres exceptions ⁶	57	48		253	204	-19.4
Total	240	261	8.7	1'064	1'193	12.1

Source : SYMIC

⁴ Permis F = étrangers admis à titre provisoire.

⁵ Permis N = requérants d'asile.

⁶ Exemples : réadmission après un séjour à l'étranger, regroupement familial des ascendants, victime de la traite d'êtres humains, autres cas de rigueur.

Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c)⁷ par nationalité

Population étrangère résidante permanente	
Nationalité	Janvier à avril 2016
Somalie	109
Kosovo	96
Afghanistan	74
Bolivie	62
Sri Lanka	60
Irak	46
Chine (rép. pop.)	43
Erythrée	38
Serbie	38
Syrie	28
Autres	324
Total	918

Source : SYMIC

6. Regroupement familial

Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses et étrangers

Population étrangère résidante permanente						
	Avril 2015	Avril 2016	Différence en %	Janvier à avril 2015	Janvier à avril 2016	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	3'134	3'330	6.3	14'966	14'210	-5.1
Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses	633	706	11.5	2'901	2'990	3.1
Regroupements familiaux vers des ressortissants étrangers	2'501	2'624	4.9	12'065	11'220	-7.0

Source : SYMIC

⁷ Cf. tableau de la page précédente.

Regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidente permanente						
	Avril 2015	Avril 2016	Différence en %	Janvier à avril 2015	Janvier à avril 2016	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	3'134	3'330	6.3	14'966	14'210	-5.1
dont ressortissants UE-28/AELE ayant immigré au titre du regroupement familial	1'611	1'713	6.3	8'332	7'406	-11.1
dont ressortissants d'Etats tiers ayant immigré au titre du regroupement familial	1'523	1'617	6.2	6'634	6'804	2.6

Source : SYMIC

Top 10 des regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité des personnes incluses dans le regroupement familial	Janvier à avril 2016
Italie	1'460
Portugal	1'213
Allemagne	1'159
France	839
Kosovo	768
Macédoine, ex-Rép youg.	533
Espagne	525
Inde	456
Serbie	441
Brésil	417
Autres	6'399
Total	14'210

Source : SYMIC

7. Naturalisations

Naturalisations						
	Avril 2015	Avril 2016	Différence en %	Janvier à avril 2015	Janvier à avril 2016	Différence en %
Naturalisations	2'729	2'477	-9.2	8'986	11'266	25.4
ordinaires	2'211	2'111	-4.5	6'543	8'531	30.4
facilitées et réintégrations	518	366	-29.3	2'443	2'735	12.0

Source : SYMIC

Top 10 des naturalisations, par nationalité

Top 10 des naturalisations, par nationalité			
Nationalité	Avril 2015	Avril 2016	Différence en %
Allemagne	386	362	-6.2
Italie	440	284	-35.5
Kosovo	210	228	8.6
Macédoine, ex-Rép youg.	75	151	101.3
Portugal	232	137	-40.9
Serbie	146	135	-7.5
Turquie	113	127	12.4
France	140	106	-24.3
Bosnie et Herzégovine	77	92	19.5
Croatie	79	67	-15.2

Source : SYMIC

8. Autorisations d'établissement C octroyées

Population étrangère résidente permanente						
	Avril 2015	Avril 2016	Différence en %	Janvier à avril 2015	Janvier à avril 2016	Différence en %
Total	5'704	6'987	22.5	23'805	27'936	17.4
octroyées de manière anticipée ⁸	203	228	12.3	846	953	12.6

Source : SYMIC

Top 5 des autorisations d'établissement anticipées, par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité	Janvier à avril 2016
Russie	102
Roumanie	70
Inde	67
Pologne	64
Hongrie	54

Source : SYMIC

- Une autorisation d'établissement C peut être octroyée au terme d'un séjour ininterrompu de cinq ans au titre d'une autorisation de séjour [lorsque l'étranger s'est bien intégré en Suisse](#), en particulier lorsqu'il a de bonnes connaissances d'une langue nationale (art. 34, al. 4, LEtr). L'[octroi anticipé d'une autorisation d'établissement C](#) constitue donc un indice de la bonne intégration d'un étranger.
- 27'936 autorisations d'établissement C ont été octroyées de janvier à avril 2016, dont 953 (3,4%) de manière anticipée.

⁸ La statistique des autorisations d'établissement octroyées de manière anticipée ne répertorie pas les Etats de l'UE-15/AELE car des conventions d'établissement permettant à leurs ressortissants d'obtenir une autorisation d'établissement après cinq ans ont été conclues avec ces Etats.

9. Définitions

AELE : L'AELE regroupe, outre la Suisse, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

ALCP : accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne (RS 0.142.112.681).

Autorisations frontalières en cours de validité : autorisations valables dont les titulaires travaillent en Suisse comme frontaliers (OFS). Ceux-ci n'étant pas tenus de déclarer leur arrivée ou leur départ, une part des autorisations, estimée à environ 20 %, est toujours valable alors que leurs titulaires ne les utilisent plus (SEM).

Croatie : depuis le 1^{er} juillet 2014, la Suisse alloue des contingents distincts pour les ressortissants croates, dont l'admission sur le marché du travail se poursuit dans le cadre de la LEtr.

Dérogations aux conditions générales d'admission (régularisation des sans-papiers, autres cas de rigueur) et autorisations octroyées après la dissolution du mariage : l'admission d'étrangers appartenant à ces catégories n'est jamais comptabilisée dans les nombres maximums au sens de l'art. 20 LEtr.

Emigration (sortie) : ressortissants étrangers comptés parmi la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère qui quittent la Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. Les naturalisations et les décès ne sont pas pris en compte.

Frontalier : personne domiciliée à l'étranger qui travaille en Suisse (travailleur salarié ou travailleur indépendant ayant établi son siège social en Suisse).

Immigration effective : immigration depuis l'étranger vers la Suisse.

Immigration (afflux) : ressortissants étrangers ayant immigré en Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. Les naissances ne sont pas comptées.

LEtr : loi fédérale sur les étrangers (RS 142.20).

Naturalisations facilitées : la naturalisation facilitée est octroyée aux conjoints étrangers de ressortissants suisses séjournant en Suisse ou à l'étranger, ainsi qu'aux enfants étrangers dont l'un des parents est suisse.

Naturalisations ordinaires : les ressortissants étrangers qui résident en Suisse depuis 12 ans, y sont intégrés, sont familiarisés avec les conditions de vie en Suisse et respectent l'ordre juridique suisse peuvent demander la naturalisation ordinaire.

Nouvelles arrivées en Suisse : personnes qui accèdent au marché suisse du travail pour la première fois, sur la base d'une autorisation de séjour B ou d'une autorisation de courte durée L. Si, d'un point de vue statistique, les changements de statuts (transformation d'un permis L en permis B) sont certes comptabilisés dans la statistique des flux d'immigration de la population active résidente permanente d'origine étrangère, ils ne sont en revanche pas compris dans la catégorie des « nouvelles arrivées en Suisse ». Ces transformations figurent toutefois, directement en tant que changement de statut.

OASA : ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (RS 142.201).

Population étrangère résidente permanente : cette catégorie de personnes regroupe tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement, d'une autorisation de séjour B, d'une autorisation de séjour de courte durée L pendant 12 mois ou plus et les réfugiés reconnus. L'effectif en fin de trimestre tient compte également des naissances et de l'excédent de naissances par rapport aux décès. Par contre, les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire, les diplomates munis d'une autorisation de séjour délivrée par le DFAE, les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille ne sont pas comptés, à moins qu'ils n'exercent une activité lucrative. Les données fournies par le SEM s'appuient sur le nombre des autorisations octroyées (fichier de registres).

Population résidente non permanente de nationalité étrangère : tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée qui résident en Suisse durant moins d'un an. Les personnes issues du domaine de l'asile (permis F ou N) ne sont pas prises en compte dans cette catégorie puisque, sur le plan juridique, elles relèvent du domaine de l'asile et non de celui des étrangers.

Procédure d'annonce : les travailleurs et les prestataires de service indépendants provenant d'un Etat membre de l'UE-27/AELE ainsi que les travailleurs détachés peuvent séjourner en Suisse pendant trois mois ou 90 jours ouvrables au plus par année civile sans avoir besoin d'une autorisation relevant du droit des étrangers. Cependant, ces personnes sont tenues de s'annoncer. Les travailleurs ainsi que les prestataires de service de certaines branches issus des pays de l'UE-2 sont toujours tenus de posséder une autorisation.

Réactivations de séjour / autres diminutions : corrections des mouvements de la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres (p. ex., réactivation de mutations effectuées dans le système).

Regroupement familial : le but du regroupement est de permettre et d'assurer la vie familiale commune en Suisse. A cet égard, il convient de distinguer le regroupement des membres de la famille d'un ressortissant suisse, d'une part, et d'un étranger titulaire d'une autorisation d'établissement, de séjour ou de séjour de courte durée, d'autre part. De plus, il faut également faire la distinction entre le regroupement familial dans le cadre de l'ALCP et le regroupement familial dans le cadre de la LEtr.

Réintégrations : une personne ayant perdu la nationalité suisse peut obtenir sa réintégration ; le requérant doit toutefois prouver l'existence d'un lien le rattachant à la Suisse.

Ressortissant d'un Etat tiers : personne qui ne possède pas la nationalité d'un Etat membre de l'UE-28/AELE.

Solde de nationalité : différence entre le nombre de personnes ayant acquis la nationalité suisse (naturalisations, constatations, adoptions) et le nombre de personnes l'ayant perdue.

Solde migratoire : différence entre l'immigration et l'émigration de ressortissants étrangers en référence à la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère. Sont également prises en compte les deux catégories „réactivations de séjour“ et „autres diminutions“ (corrections des mouvements de la population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres).

Solde naturel de la population étrangère : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès parmi la population étrangère résidente.

UE-2 : l'UE-2 comprend la Bulgarie et la Roumanie.

UE-8 : l'UE-8 comprend l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie et la République tchèque.

UE-17 : l'UE-17 comprend l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède.

UE-28/AELE : l'UE-28/AELE comprend l'ensemble de l'Union européenne et de l'AELE (y c. la Croatie).